



**Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

*Convocation envoyée le 13 décembre 2019*

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

### ***Membres présents :***

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAUPUIS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Charles ROZOY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	M. Cyril GAUCHER.

### ***Membres absents :***

M. Didier MARTIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Alain HOUPERT	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Jean-Claude DECOMBARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **Création d'un poste de responsable de la gouvernance des données**

Avec le projet OnDijon, notre territoire est l'un des tous premiers en Europe à déployer des solutions numériques innovantes à grande échelle, avec pour objectif d'optimiser la gestion de nos services publics au bénéfice du plus grand nombre, d'offrir de nouvelles opportunités de développement d'activités comme de participation et d'implication des citoyens dans la conduite des affaires de la cité.

Ces objectifs contribuent à l'émergence d'un modèle de territoire connecté qui fait de Dijon Métropole une référence reconnue de « ville intelligente ».

Notre avance dans l'équipement du territoire nous amène aujourd'hui à devoir relever avec ambition et rigueur un nouveau défi : celui de la maîtrise publique et du contrôle éthique des usages de la donnée.

Ceci est d'autant plus important que d'autres projets du territoire impliquent un usage croissant de données variées au service de l'intérêt général (projets Territoire d'innovation « système alimentaire durable pour 2030 », H2020 « Villes et communautés intelligentes, ...).

Tous les experts en conviennent, la gestion des données et ses nouveaux outils, notamment le recours à des modèles algorithmiques et à l'intelligence artificielle, nous permettront de mieux relever certains grands défis auxquels les villes sont confrontées.

Des expériences prometteuses montrent que ces modèles, lorsqu'ils sont appropriés et maîtrisés par la puissance publique, seront efficaces pour piloter la en réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour améliorer la mobilité urbaine ou encore pour redynamiser la démocratie.

Mais ces nouveaux usages suscitent aussi des inquiétudes. Et les acteurs publics doivent être à la fois les garants des protections légitimes qu'attendent nos concitoyens et les promoteurs d'usages au service de l'intérêt général.

Cette délibération a pour objectif de poser les premières pierres d'une nouvelle étape de la « métropole intelligente » à travers deux propositions concrètes constitutives d'une gouvernance de la donnée à la fois performante et vertueuse.

## **I - ONDIJON : UNE DÉMARCHE INÉDITE DE MÉTROPOLE INTELLIGENTE**

À Dijon, la métropole est en train d'imaginer le territoire du futur avec le projet OnDijon de gestion connectée de l'espace public qui a abouti à la création, en avril 2019, d'un poste de pilotage pour gérer à distance les équipements urbains des 23 communes de la métropole.

Il a remplacé les six postes de contrôle actuels (PC Sécurité, PC Police municipale, Centre de supervision urbaine, PC Circulation, Allô mairie et PC Neige).

Grâce aux données numériques issues des équipements publics, ce poste de pilotage permet de gérer à distance, de coordonner et d'entretenir les équipements urbains (feux de circulation, éclairages, vidéoprotection, services de voirie, etc.) afin de faciliter la gestion de l'espace public.

OnDijon est une initiative inédite de métropole intelligente qui va s'appuyer sur l'*open data* et associer les citoyens à la création de nouveaux services publics (informations en temps réel, mobilité connectée, éclairage adapté à la fréquentation...).

Ce projet est né de la nécessité de rationaliser, d'optimiser et de mutualiser les différents équipements urbains afin de faciliter la gestion de l'espace public et de proposer des services publics plus modernes et plus performants aux habitants.

## **II - LA TRANSVERSALITÉ DES SERVICES PUBLICS AU CŒUR DE LA MÉTROPOLE**

### **3.0**

C'est une véritable petite révolution qui se prépare puisque la mise en circulation des données va favoriser et accélérer considérablement la capacité des services de la ville à travailler de manière transversale.

Demain, grâce au projet, la métropole va pouvoir mettre en place des collaborations plus simples et plus efficaces qui vont simplifier le quotidien des agents et des services et leur faire gagner du temps.

Ces procédures transversales vont améliorer la coordination des services puisque les agents seront informés en temps réel.

Cela veut dire, par exemple, que lorsqu'une équipe est en intervention sur la voirie, elle peut être contactée sans délai pour une autre intervention ou une urgence à proximité alors qu'auparavant cette information devait transiter entre plusieurs services. Les délais d'intervention vont être fortement diminués et les citoyens en seront les premiers bénéficiaires.

Le numérique, n'est qu'un moyen, un outil pour permettre à la métropole de progresser, mais au fond c'est d'abord la transformation intérieure de la métropole en tant que service public qui va permettre d'améliorer l'efficacité des services. La ville ne devient pas intelligente en se dotant de capteurs. La ville devient intelligente parce que les hommes et les femmes qui y vivent ont de nouveaux besoins et font un nouvel usage de l'espace public auxquels le service public doit s'adapter.

## **III - LES DONNÉES : UN BIEN COMMUN CRÉATEUR DE VALEUR**

Les données ou « data » sont aujourd'hui le cœur d'une nouvelle révolution industrielle, d'une nouvelle société, comme le fut l'imprimerie ou l'électricité à d'autres époques. Mais elles requièrent une attention particulière. Ces données sont très convoitées parce qu'elles ont une valeur et elles doivent être protégées.

C'est le cœur même de la mission de service public de la métropole que d'assurer pour les citoyens la diffusion de ces données – de leurs données – sans en perdre le contrôle.

La métropole de Dijon souhaite faciliter l'accès aux données par l'*open data* tout en gardant à chaque instant la maîtrise de ces données.

Ces dernières années, Dijon métropole a contribué à l'émergence d'une véritable gouvernance locale de la donnée.

Dijon Métropole est la seule propriétaire des données produites ou collectées dans le cadre de l'ensemble de ses marchés publics et concessions. Ceci peut sembler évident mais il n'en est rien. Nombreuses sont les villes aujourd'hui qui s'inspirent de notre expérience pour récupérer le contrôle de leurs données auprès de délégataires de services publics qui trop longtemps ont eu l'habitude de maîtriser seuls toutes les données des missions qu'ils exercent.

Bien sûr, Dijon Métropole s'assure dans ce contexte de la protection stricte des données personnelles des habitants. Le contrôle des usages de la donnée passe aussi par leur transparence. La démarche d'*open data* que nous engageons conformément à nos engagements, y contribuera. Mieux : l'ouverture des données publiques va permettre la mise en place d'un programme d'innovation ouverte, pour que des données puissent être valorisées par et pour les acteurs du territoire. Ce programme va transformer Dijon Métropole en « Living Lab » dont les rues, les quartiers pourront servir de lieux d'expérimentation. Bien sûr, il ne s'agit pas là de données personnelles des usagers du service public, mais de données publiques anonymisées ou agrégées utiles à tous.

La métropole souhaite offrir à tous l'opportunité d'y participer : les citoyens, les écoles, les universités, les entreprises, les collectivités, les incubateurs et les start-ups sont des acteurs clés dans le processus de valorisation des données. Ce programme représente l'aboutissement de la vision d'une ville intelligente pour la métropole de Dijon : l'intelligence collective au service de l'intérêt général.

#### **IV – UNE NOUVELLE ETAPE**

Nous le pressentons tous, et notre propre expérience dijonnaise le montre : dans ce contexte le volume des données utiles au pilotage des politiques publiques explose.

Face à cette évolution, la collectivité publique se doit d'être garante de principes simples :

- Les données publiques sont un bien commun à protéger, et dont la diffusion doit être conforme à l'intérêt général.
- Les données personnelles de nos concitoyens, habitants des communes et usagers des services publics, doivent être protégées avec rigueur
- L'explosion du volume des données doit être maîtrisée par un double effort de sobriété (notamment pour des raisons environnementales) et de souveraineté publique.

Dijon métropole entend donc définir les contours d'une gouvernance locale de la donnée qui garantira le respect de ces principes.

A cette fin, la métropole souhaite impliquer ses services, associer les partenaires publics et les partenaires privés, comme l'ensemble de la société civile. Une démarche de gouvernance territoriale de la donnée va être engagée (à l'instar d'initiatives pionnières telles que celle de Boston, Amsterdam ou Barcelone).

Nous souhaitons pour cela proposer au conseil métropolitain la création d'un poste de responsable de la gouvernance des données. Rendant compte à la direction générale, ce cadre de haut niveau sera chargé d'animer la stratégie de la donnée de la collectivité et sera l'interlocuteur des partenaires extérieurs publics ou privé. Son action sera coordonnée de façon étroite avec les nouveaux dispositifs et outils de management de la donnée qui ont vu le jour dans la collectivité.

**LE CONSEIL ,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

**- d'approuver** la création d'un poste de responsable de la gouvernance des données.

SCRUTIN : POUR : 76

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0